##### LETTRE DE COMMANDE SI STANDSTILL

Bruxelles, le *(jour, mois, année)*

PAR FAX OU COURRIEL

ET ENVOI RECOMMANDE

Madame, Monsieur,

**Objet** : Procédure ouverte du *(date limite de dépôt des offres)*

Travaux de *(nature des travaux et adresse)*

Chantier n° *(numéro de chantier)*

Nous faisons suite à la notification d’attribution du marché qui vous a été adressée le *(jour, mois, année)*.

*Ajoutez une des deux propositions suivantes selon le cas :*

Etant donné qu’aucune demande en suspension de la décision d’attribution n’a été introduite dans le délai d’attente de 15 jours,

OU

Etant donné que la/les demande(s) en suspension de la décision d’attribution a/ont été rejetée(s),

le marché relatif aux travaux sous rubrique peut être conclu.

En conséquence, par la présente, nous vous passons commande pour les susdits travaux au prix de … € HTVA *(montant base de commande)*.

Ce montant doit être considéré comme forfaitaire. Il doit suffire au complet achèvement des ouvrages compris dans le dossier ayant servi de base à l’adjudication et suivant les conditions y définies.

La date de commencement des travaux est fixée le *(jour, mois, année)*. *(Elle doit en principe être fixée par rapport à la date de conclusion du marché : soit entre le 15ème et le 60ème jour de calendrier pour les travaux jusqu’à la classe 5 (1.810.000 €) ; soit entre le 30ème et le 75ème jour de calendrier pour les travaux à partir de la classe 6)*

Le délai d’exécution est de mentionné dans les documents du marché.

Vous voudrez bien nous fournir les documents suivants dans un délai de 30 jours de calendrier à dater de la présente, sauf disposition contraire :

* La liste des éventuels **sous-traitants,** ainsi que leurs coordonnées, leurs représentants légaux, leurs références (n° de TVA, agréation, etc.), leur nationalité et le montant des travaux qui seront susceptibles de leur être confiés, conformément aux articles 12 à 15 de l’arrêté « exécution », tel que complété par le SLRB/MT 2017 (au moins 30 jours avant que le sous-traitant n’entame les travaux qui le concernent) ;
* Une copie des polices **d’assurance** dont question à l’article 24 de l’arrêté « exécution », tel que complété par le SLRB/MT 2017 ;
* La pièce justificative constatant le dépôt du **cautionnement** dont question aux articles 25 à 33 et 93, tels que complétés par le SLRB/MT 2017 (pour rappel, le cautionnement est fixé à 5 % du montant de commande mentionné ci-dessus, arrondi à la dizaine d’euros supérieure) ;
* Les **plans** de détails et d’exécution dont question à l’article 36 de l’arrêté « exécution », tel que complété par le SLRB/MT 2017 (ceux-ci peuvent être introduits jusqu’à 30 jours avant le début de l’exécution des travaux) ;
* **L’état des lieux** avant travaux (au plus tard 10 jours avant le commencement des travaux) et le **planning** des travaux (avant le début de l’exécution) dont question à l’article 79 de l’arrêté « exécution », tel que complété par le SLRB/MT 2017.

*En cas de recours à la clause sociale flexible :*

|  |
| --- |
| Conformément à l’annexe 5 du cahier des charges, nous vous rappelons également que mes documents suivants devront être fournis à la première réunion de chantier :   * **Note explicative** de la mise ne œuvre de la clause ; * **Planning social indicatif**   Nous vous conseillons également de prendre contact avec le référent clause sociale de la confédération de la construction. |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

